

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 1692-13-2018 ET 1743-00-2018**

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 26 février 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 1692-13-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*
- *Règlement 1743-00-2018 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil*

Ces règlements entrent en vigueur selon la loi et sont disponibles à la direction des Services Juridiques, au 777 rue Laurier à Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Donné à Beloeil, ce 7 mars 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

